

Questions et réponses document #5

Numéro de référence de la DOC : P2100057

DATE DE CLÔTURE : le 29 juin 2020

HEURE DE CLÔTURE et FUSEAU HORAIRE : 10ham HAE

TITRE DU PROJET : Demande d'offre à commande pour service d'enquêtes.

À tous les soumissionnaires :

Le présent document a pour but de donner effet au(x) point(s) suivant(s) :

Question 1:

En examinant la DOC à la page 32 de l'annexe "B", vous indiquez que l'étape du rapport final sera augmentée annuellement selon le tableau suivant. Le tableau diminue du 1er octobre 2014 à 2020.

S'agit-il d'une erreur ?

Réponse 1:

Oui, il y a une erreur de frappe dans la DOC (en anglais uniquement).

À la page 32 de la DOC (anglais), vous verrez ce qui suit :

1er octobre 2020, 2 850,00\$

1er octobre 2021, 2 900,00\$

1er octobre 2022, 2 950,00\$

1er octobre 2023, 3 000,00\$

1er octobre 2014, 3 050,00\$

Veuillez supprimer et remplacer par ce qui suit :

1er octobre 2020, 2 850,00\$

1er octobre 2021, 2 900,00\$

1er octobre 2022, 2 950,00\$

1er octobre 2023, 3 000,00\$

1er octobre 2024, 3 050,00\$

Question 2 :

Acceptation du taux initial de 3 850,00 \$ pour chaque enquêtes complétée + jusqu'à 100,00 \$ de frais (tels que téléphone interurbains, messagerie et photocopies) + frais de déplacement pré-approuvés + un taux horaire de 55,00 \$ jusqu'à un maximum de dix (10) heures pour complément d'enquêtes, y compris la préparation d'un rapport supplémentaire si et quand la Commission le demande.

Combien y aura-t-il d'enquêtes ?

Réponse 2:

Le nombre d'enquêtes varie en fonction du nombre de dossiers que les contractants peuvent prendre en charge. Normalement, ils traitent entre 15 et 20 dossiers par an.

Question 3 :

E13 : L'entreprise doit fournir une (1) référence de client au cours des trois (3) années précédentes confirmant que l'entreprise a un dossier reconnu d'exécution de contrats à temps, selon les contraintes budgétaires et selon les exigences.

Doit-il fournir une lettre de référence de la personne de contact confirmant qu'il a l'habitude d'exécuter les contrats dans les délais, dans les limites du budget et conformément aux attentes ? OU seulement les coordonnées de la personne à contacter ?

Réponse 3:

Nous aurions besoin des coordonnées de la personne à contacter.

Question 4 :

EC2 : preuve d'avoir suivi une formation formelle en : enquêtes administratives, enquêtes sur les plaintes de harcèlement en milieu de travail; enquêtes de type « ombudsman », ou tout autre processus formel d'enquête ou d'évaluation de plaintes.

L'une de ces formations formelles est-elle acceptable ou faut-il toutes les formations ?

Réponse 4:

N'importe laquelle de ces formations est bien.

Question 5 :

E14 : L'entreprise doit prouver que son personnel possède des compétences dans l'une ou l'autre des deux langues officielles et confirmer que le rapport final sera présenté dans la langue officielle de la plainte.

Comment pouvons-nous démontrer la capacité linguistique? Indiquer les langues connues dans le CV est suffisant ?

Réponse 5:

Oui, indiquer les langues connues dans le CV est suffisant.

Question 6 :

La Couronne peut-elle modifier les exigences impératives des points E11 à E14 pour qu'ils se lisent "la ressource du soumissionnaire" ?

Réponse 6 :

Veillez consulter le document ci-joint dans la DOC nommé "Modification document 1 P2100057".